



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Direction régionale
des affaires culturelles**

06-GATTIERES-Jardin public

Métropole Européenne de Lille

Affaire suivie par :
Nicolas MELARD
03 28 36 78 60

2 Boulevard des Cités Unies
CS 70043
59040 LILLE

nicolas.melard@culture.gouv.fr

Références : CP0593602300144



LILLE, le 28 juin 2023

Objet : Archéologie préventive - Consultation préalable à un projet d'aménagement
Références : LOOS (NORD), Friche Verlinde
CP0593602300144
Votre courrier du 17 juin 2023
Livres V du Code du patrimoine

Madame, Monsieur,

Vous m'avez transmis un dossier relatif au projet visé en référence afin que j'examine s'il est susceptible de donner lieu à des prescriptions archéologiques. Cet envoi constitue une demande d'information préalable au titre de l'article R.523-12 du code du patrimoine.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 19 juin 2023.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

En conséquence, je suis réputé avoir renoncé à émettre des prescriptions d'archéologie préventive. Ce renoncement est valable cinq ans sauf si votre projet connaît des modifications substantielles ou si l'état des connaissances archéologiques sur ce territoire évolue.

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, et je vous remercie d'en informer mes services.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Philippe HANNOIS
2310020996hp
c=FR, o=DRAC
Hauts de France,
ou=0002
175904606,
cn=Philippe
HANNOIS
2310020996hp
2023.07.03
17:02:33 +02'00'

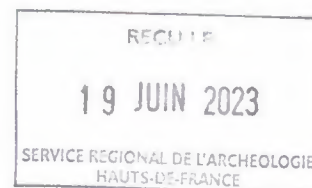
Pour le Préfet de la région Hauts-de-France,
et par délégation,
Pour le directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation
Le Conservateur régional adjoint de l'archéologie

Philippe HANNOIS



MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE

CP059360230044



RE

AD

Réf. D23-003183

Dossier suivi par :

Emilie BUYS

Tél. : 06.42.61.25.10

Mail : ebuys@lillemetropole.fr

Monsieur le Conservateur régional de
l'archéologie
Direction Régionale des Affaires Culturelles
3 rue Lombard
CS 80016
59 041 LILLE CEDEX

Objet : Demande d'informations archéologiques – LOOS

Lille, le 17 JUIN 2023

Monsieur le Conservateur,

Dans le cadre de la reconversion de la friche Verlinde à Loos, il est envisagé un projet d'aménagement mixte incluant environ 320 logements, 5000m² de surface de plancher d'activités économiques, un parc et des espaces publics, conformément à l'emprise décrite dans le plan joint à la présente demande.

Conformément à l'article R. 523-12 du Code du patrimoine, je vous remercie par avance de bien vouloir m'indiquer si ce projet est susceptible de donner lieu à des prescriptions archéologiques.

Vous trouverez en annexe une note descriptive des travaux envisagés ainsi que l'emprise opérationnelle de ce projet.

Restant à votre disposition afin de vous fournir toute pièce complémentaire que vous jugerez utile à votre instruction, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conservateur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jérémy DE CONTI
Chef du service
Aménagement

PJ :

-Note descriptive de l'aménagement envisagé

-Plan de localisation du site avec emprise du projet, surface impactée par l'aménagement, état parcellaire et référence parcellaire

AMENAGEMENT DE LA FRICHE VERLINDE 59 LOOS

Intitulé du projet d'aménagement et descriptif

<u>Nom de la commune</u>	Commune de Loos
<u>Intitulé du projet</u>	Projet de requalification de la friche Verlinde à Loos.
<u>Objectif du projet</u>	Il est envisagé la démolition par l'Etablissement Public Foncier de la plus grande partie des bâtiments à l'exception de 2 bâtiments et d'une cheminée.
<u>Descriptif sommaire des travaux envisagés :</u>	Les travaux envisagés concernent dans une première phase la démolition-dépollution du site par l'EPF, puis l'aménagement des espaces publics, ainsi que la viabilisation des différents lots Le terrassement prévu pour la fondation de la chaussée et des différents espaces aménagés aura une profondeur d'environ 1,00 m. L'aménagement des logements sur les différents lots et la création de stationnement en sous-sol (potentiellement sur 2 niveaux) pourra induire des travaux de fondation d'une profondeur supérieure.
<u>Situation foncière :</u>	Le parcellaire concerné par l'opération est découpé conformément au plan joint à la présente note de présentation de l'aménagement envisagé.

Les terrains concernés par le projet ont la référence cadastrale suivante :

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AL	641	19 rue Danton	02 ha 33 a 86 ca
AL	687	rue Danton	00 ha 00 a 35 ca
AL	872	rue Jean Jacques Rousseau	00 ha 02 a 90 ca
AL	935	19 rue Danton	00 ha 05 a 74 ca
AL	1236	rue Danton	00 ha 97 a 35 ca

Propriétaire	Parcelle	Superficie (m ²)
ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER	Parcelle N° AL 641	23386
	Parcelle N° AL 687	35
	Parcelle N° AL 872	290
	Parcelle N° AL 935	574
	Parcelle N° AL 1236	9735

Plan de situation, parcellaire et de localisation du projet en pièce jointe